

## Délibération

n° 2025-46

**Objet :** Coût des concours et examens organisés en 2024 par le cdg63

**Séance du :** 30 juin 2025

**Président de séance :** Philippe LOCATELLI

**Date de la convocation :** 16 juin 2025 **Secrétaire de séance :** Gérard REVELLIN

**Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance :** 35

Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
19	0	11	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>			
LOCATELLI Philippe,	X		
DI FOLCO Catherine,		x P. LOCATELLI	
COMBET Damien,	X		
LUTZ Sophie,	X		
STARON Catherine,	X		
REVELLIN Gérard,	X		
BRUNEAU Nathalie,	X		
MICHAUD Maryse,		x N. BRUNEAU	
ARCOS Sébastien,		x S. LUTZ	
ASTRE Joëlle,	X		
BALDIVIA Dominique,			x
BALLESIO Pierre,	X		
DECHAMPS Véronique,	X		
FARNOS René,	X		
FRESSYNET Pierre,	X		
GALLET Christian,		x G. REVELLIN	
GAVAUT Yves,	X		
ODO Xavier			x
PERRUSSEL-BATISSE Josée		x C. STARON	
TISSOT Philippe	X		
VINCENT Max			x
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X		
DUTHEL Gilles		x D. COMBET	
MALOSSE Daniel	X		

Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
------------	----------------------	------------------------------	-----------

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>			
BOSETTI Laurent		x B. ARTIGNY	
GLÜCK Olivier		x P. FRESSYNET	
CORSALE Doriane		x P. TISSOT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>			
PUBLIÉ Martine			x
BOULARD Valérie		x Y. GAVault	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>			
ARTIGNY Bertrand	x		
KHELIFI Zémorda		x PJ ZANNETTACCI	
Pascale CHAPOT	x		
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>			
MOROGE Jérôme	x		
PACCAUD Mickael			x
CRUZ Sophie	x		

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

**Ont assisté à cette réunion :**

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services  
 Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint  
 Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé  
 Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme a organisé au titre de la session 2024 les opérations suivantes :

	Date d'ouverture	Date de la 1 <sup>re</sup> épreuve	Date du jury d'admission
Concours adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe – spécialités « restauration », « environnement, hygiène », « mécanique, électromécanique » et « logistique, sécurité » – catégorie C – session 2024	19 juillet 2023	18 janvier 2024	9 juillet 2024
Concours adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe – catégorie C – session 2024	13 septembre 2023	14 mars 2024	11 octobre 2024
Concours auxiliaire de soins principal de 2 <sup>e</sup> classe – catégorie C – session 2024	21 mars 2024	7 octobre 2024	25 octobre 2024

Concours agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>e</sup> classe (ATSEMP2) – catégorie C – session 2024	21 mars 2024	16 octobre 2024	20 décembre 2024
Examen professeur d'enseignement artistique (promotion interne) – spécialité « musique », disciplines « percussions » et « jazz » – catégorie A – session 2024	31 juillet 2023	5 février 2024	28 juin 2024
Examen adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe (avancement de grade) – spécialités « restauration », « environnement, hygiène », « mécanique, électromécanique » et « logistique, sécurité » – catégorie C – session 2024	19 juillet 2023	18 janvier 2024	9 juillet 2024

*Vu le code général de la fonction publique,*

*Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,*

*Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*

*Vu le titre n° 35 émis le 17 janvier 2024 d'un montant de 31 163,66 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'adjoint technique principal de 2e classe session 2024,*

*Vu le titre n° 36 émis le 17 janvier 2024 d'un montant de 32 947,53 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation de l'examen d'adjoint technique principal de 2e classe session 2024,*

*Vu le titre n° 37 émis le 17 janvier 2024 d'un montant de 69 908,80 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'adjoint administratif principal de 2e classe session 2024,*

*Vu le certificat administratif du 22 avril 2024 relatif aux frais engagés par le cdg69, pour un montant de 7 512,12 €, pour l'organisation d'un centre d'examen dans ses locaux pour le concours d'adjoint administratif principal de 2e classe session 2024,*

*Vu la délibération du 17 juin 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme relative aux coûts des concours et examens professionnels organisés en 2024,*

*Vu le tableau ci-après détaillant les dépenses engagées,*

	concours adjoint technique principal de 2e classe	concours adjoint administratif principal de 2e classe	concours auxiliaire de soins principal de 2e classe	concours ATSEMP2	examen adjoint technique principal de 2e classe	examen professeur d'enseignement artistique percussions	examen professeur d'enseignement artistique jazz
<b>1- Personnel</b>							
service concours	29 678,70 €	58 569,64 €	7 713,52 €	34 821,05 €	19 908,24 €	8 815,45 €	10 413,26 €
services supports	20 416,87 €	39 368,18 €	5 306,37 €	23 954,45 €	13 695,48 €	6 064,42 €	7 163,59 €
intervenants extérieurs	26 726,38 €	42 075,41 €	3 653,25 €	13 086,15 €	39 393,76 €	11 870,05 €	16 430,00 €
frais de déplacement jurys examinateurs	82,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82,43 €	2 380,70 €	2 708,09 €
<b>2- Administration</b>							
achat de sujets	2 593,00 €	3 052,53 €	0,00 €	600,00 €	3 565,00 €	0,00 €	0,00 €
frais postaux	258,84 €	499,10 €	67,27 €	303,69 €	173,63 €	76,88 €	90,82 €
télécommunications	180,13 €	347,34 €	46,82 €	211,34 €	120,83 €	53,50 €	63,20 €
maintenance des matériels	985,92 €	1 901,08 €	266,24 €	1 156,75 €	661,35 €	292,85 €	345,93 €
reprographie	102,40 €	197,45 €	26,61 €	120,14 €	68,69 €	30,42 €	35,93 €
petites fournitures	379,19 €	1 465,57 €	98,55 €	444,89 €	254,36 €	112,63 €	133,05 €
assurances	377,77 €	1 373,50 €	71,64 €	916,90 €	257,24 €	81,87 €	96,71 €
véhicules	98,20 €	189,36 €	25,52 €	115,22 €	65,87 €	29,17 €	34,46 €
alimentation	397,10 €	3 264,26 €	438,90 €	1 034,00 €	536,00 €	1 431,66 €	1 828,76 €
honoraires médicaux	80,00 €	528,00 €	0,00 €	299,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
utilisation des salles CDG	430,00 €	4 890,00 €	310,00 €	1 440,00 €	0,00 €	720,00 €	860,00 €
location de salles et/ou mobilier	2 600,56 €	14 839,61 €	0,00 €	13 545,12 €	1 842,07 €	0,00 €	0,00 €
<b>3- Bâtiment</b>							
maintenance et entretien bâtiments fluides	1 550,99 €	4 242,65 €	403,10 €	1 819,73 €	1 040,39 €	460,69 €	544,19 €
assurances	195,42 €	376,81 €	50,79 €	229,28 €	131,08 €	58,05 €	68,57 €
<b>Cout total engagé</b>	<b>87 648,04 €</b>	<b>178 171,87 €</b>	<b>19 071,81 €</b>	<b>94 701,44 €</b>	<b>82 141,30 €</b>	<b>32 631,06 €</b>	<b>40 996,96 €</b>
Nombre de postes ouverts	69	110	10	65			
Nombre d'inscrits	264	1274	31	898	187	28	33
Nombre de présents 1re épreuve	179	856	31	665	153	25	31
Nombre de lauréats	59	110	10	65	124	14	21

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'adopter les coûts de ces opérations (session 2024) organisées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, comme suit :

Opérations	Coût total engagé	Coût par lauréat	Coût par poste	Coût par inscrit
Concours adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	87 648,04 €	1 486 €	1 270 €	332 €
Concours adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	178 171,87 €	1 620 €	1 620 €	140 €
Concours auxiliaire de soins principal de 2 <sup>e</sup> classe	19 071,81 €	1 907 €	1 907 €	615 €
Concours ATSEMP2	94 701,44 €	1 457 €	1 457 €	105 €
Examen adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	82 141,30 €	662 €	-	439 €
Examen professeur d'enseignement artistique – spécialité « musique », discipline « percussions »	32 631,06 €	2 331 €	-	1 165 €
Examen professeur d'enseignement artistique – spécialité « musique », discipline « jazz »	40 996,96 €	1 952 €	-	1 242 €

**Article 2 :** d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget annexe régional comme suit :

concours adjoint technique principal de 2e classe : 56 484,38 €  
concours adjoint administratif principal de 2e classe : 100 750,95 €  
concours auxiliaire de soins principal de 2e classe : 19 071,81 €  
concours ATSEMP2 : 94 701,44 €  
examen adjoint technique principal de 2e classe : 49 193,77 €  
examen professeur enseignement artistique : 73 628,02 €

**Article 3 :** d'imputer les recettes résultant de ces opérations au budget annexe régional.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon  
Le 30 juin 2025  
Le Président,

  
Philippe LOCATELLI